

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 24 FÉVRIER 2017

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet d'interventions artistiques – Promenade Fleuve-Montagne

A17-SC-06

Localisation :	Rue McTavish, Place du Frère-André, rue de la Commune Arrondissement Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal (cité) Situé en partie à l'intérieur des limites de l'Écoterritoire, Les sommets et les flancs du mont Royal
Reconnaissance provinciale :	Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré) Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal (déclaré) Situé en partie à l'intérieur de l'aire de protection de la maison William-Dow (immeuble patrimonial classé)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal voit le projet à la demande du Bureau d'art public de la Ville de Montréal puisque les interventions artistiques sont intégrées à l'intérieur de sites patrimoniaux. ¹.

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à intégrer trois œuvres d'art permanentes à la promenade urbaine « Fleuve-Montagne », sur les sites suivants : rue McTavish, aux abords de la rue du Docteur-Penfield; en face de la Place du Frère-André, à l'angle du boulevard René-Lévesque Ouest; et rue de la Commune, en face de la Place Royale (cette œuvre devait constituer un promontoire pour regarder le fleuve, ce qui n'est plus le cas dans cette version du projet). L'artiste finaliste du concours propose de travailler le thème du parcours par l'aménagement de petites places publiques de différentes échelles. Les œuvres seront toutes trois réalisées avec les mêmes matériaux (plaques de béton fibré posées sur une structure d'acier) et seront constituées de modules préfabriqués et assemblés.

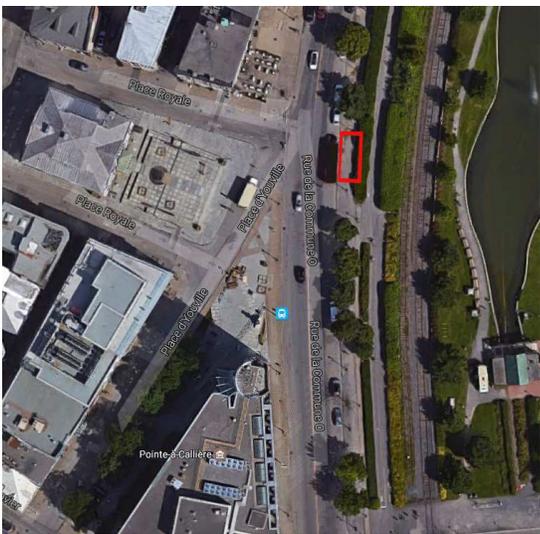
¹ Autres instances consultées : Le projet doit recevoir une autorisation du Ministère de la Culture et des Communications.



Emplacement de l'œuvre rue McTavish. Sources : Google Maps et Google Street view - juillet 2016



Emplacement de l'œuvre située en face de la Place du Frère-André. Sources : Google Maps et Google Street view - août 2016



Emplacement de l'œuvre rue de la Commune. Sources : Google Maps et Google Street view - août 2016

CONTEXTE DU PROJET

Le projet de la promenade « Fleuve-Montagne » a été présenté au CPM à deux reprises par la Direction des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Le CPM a émis une note interne datée du 1er octobre 2012 concernant la vision générale des promenades urbaines et la démarche de planification. Il a ensuite émis un avis favorable (A15-SC-02) daté du 27 avril 2015, concernant la méthodologie, la démarche et les intentions générales du projet.

Le projet à l'étude a fait l'objet de deux présentations au CPM en 2016. Le CPM a émis un avis préliminaire favorable à l'intégration d'œuvres d'art à la promenade urbaine « Fleuve-Montagne » (A16-SC-04) daté du 6 mai 2016, dans lequel il recommandait de revoir la localisation des œuvres en considérant deux approches : permettre la contemplation de l'existant ou créer un événement dans un lieu problématique. Le CPM souhaitait revoir le projet afin qu'il puisse émettre des commentaires quant à l'intégration des œuvres à leur contexte. Suite à la seconde présentation du projet, le CPM a émis un commentaire, daté du 27 octobre 2016, dans lequel il émettait les principales recommandations suivantes :

- Réaliser la caractérisation des lieux d'insertion et démontrer la compréhension du contexte et la contribution des œuvres d'art aux caractères de ces lieux;
- Présenter des référents visuels permettant de comprendre l'identité du projet actualisé de la promenade urbaine «Fleuve-Montagne» et les différents éléments du parcours (design, matérialité, signalisation...) afin d'alimenter sa réflexion sur la compatibilité des œuvres à l'espace;
- Réfléchir à l'entretien et à la protection des œuvres d'art, notamment en condition hivernale;
- Envisager la réalisation d'un prototype ou d'une installation temporaire pour l'œuvre qui sera située en face de la Place du Frère-André, dans l'attente du réaménagement du domaine public.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le CPM a reçu les représentants du Bureau d'art public du Service de la culture lors de sa réunion du 24 février 2017. Ceux-ci leur ont présenté l'échéancier du projet d'interventions artistiques et son évolution depuis la dernière réunion.

Rapport au contexte

Le CPM rappelle que son mandat ne porte pas sur l'appréciation de la qualité des œuvres. Comme il l'a énoncé dans l'avis et le commentaire qu'il a émis en 2016, son rôle est de juger de l'intégration des œuvres à leur milieu et au caractère des sites patrimoniaux dans lesquels elles s'inscrivent. Bien qu'il ait insisté pour que ces éléments soient produits, la caractérisation des lieux d'insertion, leur compréhension, ainsi que l'interprétation et les intentions de l'artiste qui en découlent n'ont pas été présentées. Il en résulte l'impression que les œuvres ne sont pas ancrées dans leur site, qu'elles pourraient se trouver n'importe où. En outre, le CPM n'a pas d'information sur la manière dont les œuvres, de par leur disposition et leur orientation, permettent de contempler le contexte dans lequel elles s'inscrivent.

Le CPM avait également demandé à ce que des illustrations représentant l'actualisation du projet de la promenade urbaine «Fleuve-Montagne» lui soient présentées. En l'absence de ces informations, il n'a pas connaissance des aménagements futurs. Cette situation laisse à penser que les différents services acteurs dans la réalisation du projet de promenade urbaine ont travaillé de façon indépendante.

Enjeux techniques

Dans les documents d'implantation, le CPM a également relevé des problèmes liés au positionnement des œuvres. L'œuvre de la rue de la Commune chevauche la stèle commémorative et elle est implantée directement à front de rue, à l'emplacement d'un arbre existant, qui est par ailleurs apparent dans la perspective. L'œuvre de la rue McTavish est séparée du trottoir par une étroite bande de gazon qui posera vraisemblablement des problèmes d'entretien. Le CPM est également préoccupé par l'aspect hivernal, principalement concernant les risques de dégradation dus aux engins de déneigement et à l'épandage. Il se demande en outre comment l'accumulation de neige provenant à la fois de la rue et du trottoir pourra être gérée sur l'œuvre située en face de la Place du Frère-André.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a eu l'occasion de voir le projet d'intégration d'œuvres d'art permanentes à la promenade urbaine « Fleuve-Montagne » à trois reprises. Bien qu'il soit favorable au principe d'intégration d'œuvres d'art, son mandat ne porte pas sur les œuvres en tant que telles mais sur leur intégration dans le contexte patrimonial et sur la mise en valeur du contexte patrimonial par les œuvres. Le CPM juge que les suites appropriées n'ont pas été données aux recommandations qu'il a formulées dans son avis et son commentaire en 2016. En l'absence d'une caractérisation des lieux d'insertion, de principes d'intégration des œuvres dans leur contexte et d'information concernant le réaménagement futur des sites, le CPM considère qu'il n'est pas en mesure de prendre position sur l'objet de son mandat.

Président,

Original signé

Peter Jacobs

Le 14 mars 2017

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.